

Production de lait de vaches allaitantes en Suisse



Vaches nourrices de l'exploitation Schneider pendant l'allaitement sur l'aire de jeux pour les veaux, qui sert également d'aire d'exercice élargie.

Photo : Hannes Schneider

Dans les exploitations laitières suisses classiques, les veaux sont séparés de leur mère juste après la naissance. Ces dernières années, un nouveau type d'élevage dit de « production VAL » (pour « production de lait de vaches allaitantes ») gagne en importance. Dans ce dernier, les veaux restent avec la vache après la naissance alors que celle-ci continue à être traitée.

Texte : Florence Schneider

La production de lait de vaches allaitantes n'est autorisée en Suisse que depuis juillet 2020. Auparavant, l'ordonnance réglant l'hygiène dans la production laitière (OHyPL) ne permettait pas une production de ce type, car il n'était pas prévu que les vaches traitées allaitent également les veaux. Comme cette forme d'élevage n'est entrée dans la pratique que ces quatre dernières années, les systèmes et les modes de garde de douze exploitations laitières pratiquant l'élevage des veaux sous la mère ont été recensés dans le cadre d'un travail de bachelor à la Haute école des sciences agronomiques, forestières et alimentaires (HAFL) de Zollikofen.



Florence Schneider
Collaboratrice marketing,
UFA SA

Elevage sous une nourrice, sous la mère ou forme mixte ?

Dans le cadre de ce travail a été considéré entre autres le mode d'élevage : une distinction a été faite entre les systèmes d'élevage sous la mère, sous une nourrice et les formes mixtes. Dans le cas de l'élevage sous la mère, le veau reste avec sa propre mère et peut la téter. Dans le cas de l'élevage sous

une nourrice, la nourrice allaite non seulement son propre veau, mais aussi le veau d'autres vaches (elle ne sert alors qu'à allaiter les veaux) ; les autres vaches laitières sans veaux sont traitées et n'ont plus de contact avec les veaux. Des formes mixtes des

Systèmes d'élevage des veaux sous les vaches

Contact continu

Allaitement illimité

- Les veaux sont toujours dans le troupeau.
- Les veaux peuvent téter toute la journée.
- La séparation est effectuée uniquement pendant la traite (pour peu qu'elle ait lieu).
- Ce mode d'élevage est réalisable uniquement en stabulation libre.
- L'étable doit être complétée avec un box de vêlage/box pour la vache et le veau pour les premières semaines ainsi qu'avec un parc sélectif à veaux.
- Il est possible d'intégrer le parc à veaux dans un bâtiment adjacent ou dans la partie antérieure (espace pour le balancement de la tête) des logettes opposées.
- Des problèmes apparaissent surtout avec les sols en caillebotis munis de fentes trop larges ainsi qu'au niveau de l'hygiène des boxes.

Contact limité dans le temps

Allaitement illimité

- Les veaux passent environ 12 heures sur 24 dans le troupeau (de jour ou de nuit).
- Ils passent l'autre demi-journée dans l'étable des veaux.
- Les exigences sont les mêmes que pour le contact illimité en stabulation libre, sauf que l'étable des veaux doit pouvoir être séparée.
- Ce mode d'élevage est possible avec une stabulation entravée, au pâturage pendant la période de végétation et pendant les mois d'hiver avec une aire en couche profonde supplémentaire pour le box de vêlage et le box pour la vache et le veau.

Momentané (avant ou après la traite)

- Les vaches et les veaux ne sont laissés ensemble que de manière ciblée.
- Variant en fonction de l'exploitation, la durée de chaque rencontre est souvent de 1 à 2 heures.
- Les rencontres sont possibles juste avant ou après la traite, mais aussi avec par exemple une pause d'une heure entre les deux.
- L'aire d'exercice sert généralement de zone de rencontre.

deux stratégies d'élevage dans lesquelles les veaux restent avec leur mère biologique pendant les premiers jours ou les premières semaines et sont ensuite allaités par une vache nourrice sont également possibles. ■

Retours du terrain

« Le bien-être et les besoins naturels de mes animaux me tiennent particulièrement à cœur. »



Hannes Schneider

Chef d'exploitation

Label: IP-Suisse, dès 2025
Bourgeon de reconversion Bio.
SAU: 40 ha ; cultures fourragères et grandes cultures (céréales, pommes de terre et carottes) ; **Animaux:** vaches laitières et nourrices avec leurs veaux, chevaux en pension ; **Main d'œuvre:** parents, 1 apprenti

Il y a trois ans, Hannes Schneider a pu reprendre l'exploitation laitière de ses parents. Agriculteur et agrotechnicien de formation, il a décidé de travailler davantage avec ses vaches et de les garder de manière plus naturelle. Le passage de la production laitière conventionnelle à la production de lait de vaches allaitantes s'accompagne d'autres changements: le troupeau de vaches red holstein, au départ de pure race, est de plus en plus orienté vers une utilisation à deux fins grâce à des croisements avec des sujets des races montbéliarde, brune d'origine ou simmental. Cette manière de faire valorise non seulement la qualité des veaux à l'engrais, mais assure également une quantité de lait convenable. La production laitière moyenne de ses vaches est actuellement d'environ 9000 litres. Hannes Schneider peut ainsi produire du lait pour la fromagerie du village d'Utzenstorf et des veaux à l'engrais de l'Emmental. Dans son système mixte d'élevage des veaux sous la mère et sous nourrice, la vache et le veau restent ensemble dans le box de vêlage pendant les trois premières semaines après la mise bas. Au début, ils sont ensemble tout le temps et ne sont séparés que pour la traite. Si la vache peine à donner son lait, le veau l'accompagne dans la salle de traite. Au fil de ces trois semaines, la vache est réintégrée progressivement dans le troupeau laitier, de sorte

que la vache et le veau n'ont finalement un contact que deux fois par jour pendant une heure et demie après la traite. Les veaux de trois semaines sont ensuite placés dans un groupe de veaux, adjacent à l'aire d'exercice; les mères peuvent donc toujours voir leurs petits pendant la journée. Le contact et l'allaitement se font deux fois par jour après la traite, pendant environ une heure et demie, lorsque les vaches sont à la fourragère. A partir de l'âge de trois mois environ, les veaux passent dans le groupe des veaux de plus grande taille et ne sont allaités que par des vaches nourrices. Parmi celles-ci, il y a quelques animaux Wagyu. Les veaux d'engraissement et d'élevage du groupe mélangé seront ensuite sevrés ou commercialisés. L'exploitation prouve à quel point le système d'élevage sous la mère ainsi que sous la nourrice est polyvalent et adaptable: il permet de concilier l'exigence de respecter les besoins naturels des animaux avec une production rentable. « Avec ce système, je peux mieux tenir compte du comportement naturel de mes animaux », explique Hannes Schneider.